

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 19 mars 2014 portant nomination  
au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1406726S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;  
Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le paragraphe *d* du I (section des essais et réceptions) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel des essais et réceptions  
M. Philippe PELLERIN est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Éric MACHU. »

**Article 2**

Le paragraphe *d* du II (section du transport aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien  
M. Yannick LEMAINÉ est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Éric CHEVREUX.  
M. Jean BEC est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Nicolas CAPRON. »

**Article 3**

Le paragraphe *d* du III (section du travail aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du travail aérien  
M. Stéphan LE BARS est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Grégoire COMTE-JACTA. »

**Article 4**

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 6 juin 2014.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice de la sécurité de l'aviation civile,*  
F. ROUSSE